

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 août 2024

N° 2024 – 38

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Date de convocation

Le 22/08/2024

Date d'affichage

Le 22/08/2024

Objet de la délibération 2024-38 :

**Adoption du procès-verbal des
décisions du 31 mai 2024**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 03 SEP. 2024

Et publication ou notification

du 03 SEP. 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames DELMAS Marie-Claude, FOURNET-FAYARD Marjolaine, FELGINES Florence

Excusées : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Monsieur BOYER Joseph qui a donné procuration à Madame DELMAS Marie-Claude, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Denis, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis,

Absente : Madame GIRAUD Corinne

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 31 mai 2024**

Après présentation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2024, le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 30 août 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20240830-2024_38-DE
Reçu le 03/09/2024